

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
CONSEIL DES COMMISSAIRES**

Procès-verbal de l'**ajournement** de la réunion ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Bois-Francis du 17 juin 2019, tenu le mercredi 26 juin 2019 à 20 h 00, au centre administratif de ladite Commission scolaire, 40, boulevard des Bois-Francis Nord, Victoriaville, et à laquelle sont présents :

Madame Paulette S. Rancourt, présidente
Madame Sylvie Bilodeau, vice-présidente
Madame Manon Aubry, commissaire
Madame Nancy Beaulieu, commissaire
Monsieur Guillaume Boisvert, commissaire
Madame Nadia Cloutier, commissaire
Monsieur Jacques Daigle, commissaire
Monsieur Jean-François Lafèche, commissaire
Madame Manon Lambert, commissaire
Monsieur Daniel Pintal, commissaire
Madame Pascale Ramsay, commissaire
Madame Colette Vézina, commissaire
Madame Stéphanie Boisvert, commissaire parent
Monsieur Jean-Philippe Hamel, commissaire parent
Madame Marilou Noreau, commissaire parent
Monsieur Karl Veilleux, commissaire parent

Absences :

Monsieur Dany Boudreault, commissaire
Madame Réjeanne Lepage, commissaire

Sont également présents :

Monsieur Julien Lavallée, directeur général
Monsieur Alain Desruisseaux, directeur général adjoint
M^e Michael Provencher, secrétaire général

OUVERTURE DE LA RÉUNION D'AJOURNEMENT

Constatant qu'il y a quorum, la présidente, madame Paulette S. Rancourt, déclare ouverte la réunion d'ajournement du conseil des commissaires à 20 h 47.

La présidente, madame Paulette S. Rancourt, monsieur Julien Lavallée, directeur général et monsieur Alain Desruisseaux, directeur général adjoint présentent madame Marylène Plante, la nouvelle directrice générale adjointe qui entrera en fonction le 1^{er} juillet 2019.

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune question.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame Manon Lambert propose que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté et que madame la présidente soit autorisée à l'inverser en cas de besoin.

Unanimentement résolu

ADOPTÉ

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
CONSEIL DES COMMISSAIRES**

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 17 JUIN 2019

CC9-660-1906

ATTENDU que le secrétaire général a fait parvenir à tous les commissaires dans les délais requis par la Loi sur l'instruction publique, copie du procès-verbal de la réunion ordinaire du 17 juin 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nancy Beaulieu que, conformément aux dispositions de l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique, le secrétaire général soit dispensé de donner lecture dudit procès-verbal et qu'il soit accepté tel que rédigé.

Unanimentement résolu

ADOPTÉ

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE – RENOUVELLEMENT

(Sujet traité le 17 juin 2019)

CRITÈRES D'INSCRIPTIONS 2020-2021 – ADOPTION

(Sujet traité le 17 juin 2019)

PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES 2019-2022 – ADOPTION D'UNE MODIFICATION

(Sujet traité le 17 juin 2019)

POLITIQUE SUR LA SÉCURITÉ DE L'INFORMATION – ADOPTION

(Sujet traité le 17 juin 2019)

DIRECTIONS D'ÉTABLISSEMENT :

a) AFFECTATION

Le directeur général informe les commissaires des affectations suivantes :

Madame Julie Boissonneault est affectée à la direction de l'école Cascatelle (Kingsey Falls) et Saint-Cœur-de-Marie (Tingwick) à compter de l'année scolaire 2019-2020.

b) NOMINATIONS

En application de la Politique de gestion des cadres d'établissement et suite à un comité de sélection, monsieur Jean-François Lafèche propose que :

Madame Karine Champoux soit nommée à la direction adjointe de l'école secondaire Le boisé (Victoriaville) à compter de l'année scolaire 2019-2020.

CC9-661-1906

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
CONSEIL DES COMMISSAIRES**

Madame Claire Lagacé soit nommée à la direction adjointe (60 %) de l'école Sainte-Famille et Notre-Dame-de-l'Assomption (Victoriaville) à compter de l'année scolaire 2019-2020.

Madame Caroline Morin soit nommée à la direction adjointe de l'école secondaire Le tandem (Victoriaville) à compter du 5 août 2019.

Monsieur Alexandre Néron soit nommé à la direction adjointe des Centres de formation professionnelle Vision 2020 (Victoriaville), Le Trécarré (Victoriaville), André-Morissette (Plessisville) et le Centre intégré de formation et d'innovation technologique (CIFIT) (Victoriaville) à compter du 5 août 2019.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

c) FIN DE PROBATION

(Sujet traité le 17 juin 2019)

BUDGET 2019-2020 DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS –
ADOPTION

CC9-662-1906

ATTENDU QUE conformément à la Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3), la Commission scolaire des Bois-Francis doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur son budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette pour l'année scolaire 2019-2020;

ATTENDU QUE ce budget prévoit un équilibre entre les revenus et les dépenses;

ATTENDU QUE l'évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables avant exemption qui a été utilisée pour l'établissement de la subvention d'équilibre est établie au montant de 8 088 556 193 \$ en conformité avec la Loi et les règles budgétaires pour l'année scolaire 2019-2020;

ATTENDU QUE le produit de la taxe scolaire au montant de 15 539 846 \$ a été établi en prenant en considération :

- une évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables de 25 000 \$ et moins au montant de 43 752 852 \$, et :
- un nombre de 40 826 immeubles imposables de plus de 25 000 \$.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Daniel Pintal que le budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette prévoyant des revenus de 164 688 633 \$ et des dépenses de 164 688 633 \$ soit adopté et transmis au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

TAUX D'INTÉRÊT ANNUEL POUR LES COMPTES DE TAXE ÉCHUS

CC9-663-1906

ATTENDU l'adoption le 17 avril 2019 par l'Assemblée Nationale du Québec de la Loi visant l'instauration d'un taux unique de taxation scolaire;

ATTENDU que cette Loi a modifié l'article 316 de la Loi sur l'instruction publique en prévoyant notamment que :

« La taxe scolaire porte intérêt au taux applicable en vertu du premier alinéa de l'article 28 de la Loi sur l'administration fiscale (chapitre A-6.002) le jour de la publication à la Gazette officielle du Québec de l'avis prévu à l'article 303.7 Cet avis mentionne le taux d'intérêt applicable.

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
CONSEIL DES COMMISSAIRES**

Ce taux s'applique à toute taxe exigible, à compter du 1^{er} juillet de l'année scolaire à laquelle s'applique l'avis visé au premier alinéa. »

ATTENDU que pour l'année scolaire 2019-2020, ce taux sera de 7 %;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sylvie Bilodeau de prendre acte du taux publié à la *Gazette officielle du Québec* et que pour l'année 2019-2020, un taux annuel d'intérêt de 7 % soit chargé sur tous les comptes de taxes échus.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

ENTENTE LOCALE – PERSONNEL ENSEIGNANT

(Sujet traité le 17 juin 2019)

DEMANDES DE DÉROGATION

(Sujet traité le 17 juin 2019)

CONGÉ SANS TRAITEMENT À TEMPS PLEIN, PERSONNEL CADRE,
MONSIEUR RÉAL FORTIER

(Sujet traité le 17 juin 2019)

La présidente, madame Paulette S. Rancourt, souligne la fin du mandat du directeur général, monsieur Julien Lavallée.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Aucun autre sujet n'étant inscrit à l'ordre du jour, monsieur Jacques Daigle propose la levée de la présente séance du conseil des commissaires à 21 h 12.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

CC9-664-1906

Paulette S. Rancourt, présidente

Michael Provencher, secrétaire général